

## **COMMUNE DE ROCLES :**

### **NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 694 209.95 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 19.61% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 694 209.95 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) **Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

| <b>Dépenses</b>                                                                    | <b>Montant</b>          | <b>Recettes</b>                                                          | <b>Montant</b>                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Dépenses courantes                                                                 | 257 971.00€             | Excédent brut reporté                                                    | 303 934.95 €<br>Affectation de résultat |
| Dépenses de personnel                                                              | 134 800.00 €            | Produits des services :<br>Cantine, Remb frais divers, panneaux solaires | 13 720.00 €                             |
| Autres dépenses gestion courante :<br>élus, service incendie, autres contributions | 60 974.00 €             | Impôts et taxes                                                          | 15 300.00 €                             |
| Charges financières                                                                | 8 500.00 €              | Dotations et participations                                              | 219 600.00 €                            |
| Charges spécifiques<br>-Titre annulés<br>-Attribution compensation                 | 10 000.00€<br>1 800.00€ | Autres recettes : loyer, aide cantine 1€                                 | 57 118.00€                              |
| -Créances douteuses                                                                | 2 000.00 €              | Annulation de mandat                                                     | 9 335.00 €                              |
| <b>Total dépenses réelles</b>                                                      | <b>476 045.00€</b>      | Fiscalité locale                                                         | 74 902.00 €                             |
| Virement à la section d'investissement                                             | 216 332.95 € (023)      |                                                                          |                                         |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) :<br>-Amortissement                     | 1 832.00 € (042)        | Virement entre section                                                   |                                         |
| <b>Total général</b>                                                               | <b>694 209.95 €</b>     | <b>Total général</b>                                                     | <b>694 209.95 €</b>                     |

c) **Les principaux projets de l'année 2025 de fonctionnement :**

En plus des charges habituelles de fonctionnement, il est prévu des dépenses spécifiques à l'année 2025 (qui pourront se prolonger pour certaines) principalement sur les projets suivants :

- Amélioration/changement des panneaux d'affichage,
- mise à jour du tableau de classement de voirie,
- optimisation et sécurisation du réseau téléphonie et internet Mairie Ecole
- petits travaux pour la fuite du toit de l'église
- réfection des peintures de l'école et de la salle du conseil municipal
- location de l'ancienne CUMA à la Communauté de communes Beaume-Drobie et sous location à des artisans locaux le temps de trouver une option de rachat par les artisans
- politique salariales : chèques cadeaux, prolongation prime IFSE, prime CIA, récupération prime NBI
- possibilité de remboursement de frais de déplacement aux élus lors de réunions en dehors de Rocles
- Intervention du CDIFF à l'école
- Achat d'un aspirateur pour la salle Taranis

#### d) **La fiscalité**

Les taux des impôts locaux concernant les ménages pour 2025 :

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.11%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.78%
- o Taxe d'habitation : 8.56%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 74 902€.

#### e) **Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 190 000 soit une hausse de 5 802 (+3.15%) par rapport à l'an passé.

## II. **La section d'investissement**

### a) **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (comme les taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Etat / Région / Département).

b) **Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

| Dépenses                                                                                                                      | Montant                                                                             | Recettes                                                                                      | Montant                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Solde d'investissement reporté                                                                                                |                                                                                     | Excédent de fonctionnement                                                                    | 290 896.13 €<br>Affectation de résultat                 |
| Remboursement :<br>- Emprunts<br>- Caution                                                                                    | 26 100.00 €<br>50.00 €                                                              | Virement de la section de fonctionnement                                                      | 216 332.95 € (021)                                      |
| Travaux de bâtiments<br>- La halte de Rocles<br>- STECAL<br>- Abords de TARANIS<br>- Cour de l'école<br>- Salle intergénéral° | 229 852.30 €<br>200 000.00 €<br>70 829.00€<br>46 000.00 €<br>75 000.00€             | Subventions<br>- la Halte de Rocles<br>- STECAL<br>- Cour de l'école<br>- Salle intergénéral° | 9 177.82 €<br>170 890.00 €<br>12 500.00 €<br>27 000.00€ |
| Matériel roulant<br>Matériel informatique<br>Autres réseaux<br>Autre bâtiments                                                | 5 000.00€<br>600.00€<br>325.00€ (op 37 divers)<br>465.00€ (op 78 épicerie)          | Frais d'étude<br>- la Halte de Rocles<br>- TARANIS                                            | 20 393.00€<br>13 329.00€                                |
| Achat de terrains                                                                                                             | 7 000.00€                                                                           | Autres réseaux<br>Autre bâtiments                                                             | 325.00€ (op 37 divers)<br>465.00€ (op 78 épicerie)      |
| Frais d'étude :<br>- La Halte de Rocles<br>- Boulangerie<br>- STECAL                                                          | 21 310.00€<br>10 000.00€<br>70 659.60€ (dont 3 159.60€ de reste à réaliser de 2024) | Caution                                                                                       | 50.00€                                                  |
|                                                                                                                               |                                                                                     | Produits (écritures d'ordre entre section)<br>- Amortissement                                 | 1 832.00 € (040)                                        |
| <b>Total général</b>                                                                                                          | <b>763 190.90 €</b>                                                                 | <b>Total général</b>                                                                          | <b>763 190.90 €</b>                                     |

c) **Les principaux projets de l'année 2025**

- Le projet Hameau Léger
- L'aménagement de la cour de l'école
- Les travaux de sécurisation de La Croix de Rocles
- Acoustique et gradins de salle TARANIS
- Cantine intercommunale et équipement
- La constitution d'une réserve agricole
- L'étude pour l'extension de l'épicerie-boulangerie
- L'aménagement des abords de Taranis dont l'installation d'équipement « Circuits Vélos »

d) **Les subventions d'investissements prévues**

Le STECAL

- de l'Etat : 77 648 €
- de l'Europe : 37 694 €
- du Département : 55 548 €

#### Salle intergénérationnelle

- du Département : 27 000 €

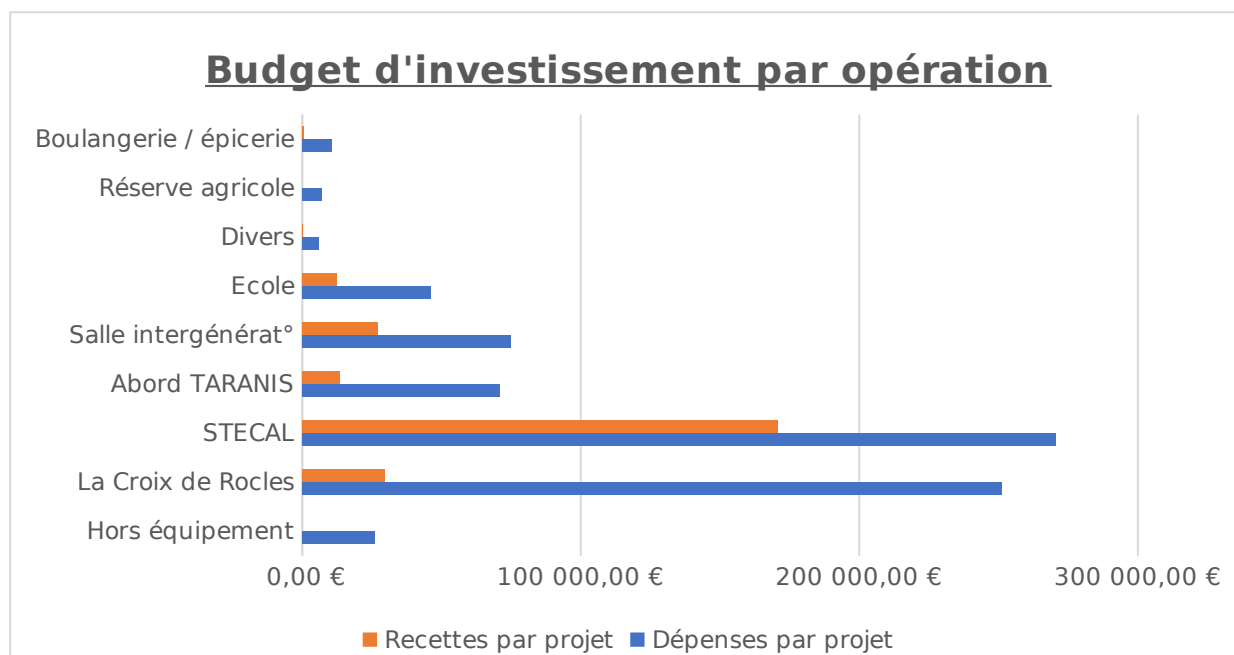
#### L'école

- de la Région : 10 000€

- autre subvention : 2 500€

#### La Croix de Rocles

- de l'Etat : 9 177.82 €



### III. **Les données synthétiques du budget - Récapitulatif**

#### a) **Recettes et dépenses de fonctionnement**

- Recettes : Crédits reportés 2024 : 303 934.95 €

Recettes prévues : 390 275.00 €

**TOTAL : 694 209.95 €**

- Dépenses : Crédits reportés 2024 : 0 €

Dépenses prévues : 694 209.95 €

**TOTAL : 694 209.95 €**

#### b) **Recettes et dépenses d'investissement**

- Recettes : Crédits reportés 2024 : 290 896.13 €

Nouveaux crédits : 472 294.77 €

**TOTAL : 763 190.90 €**

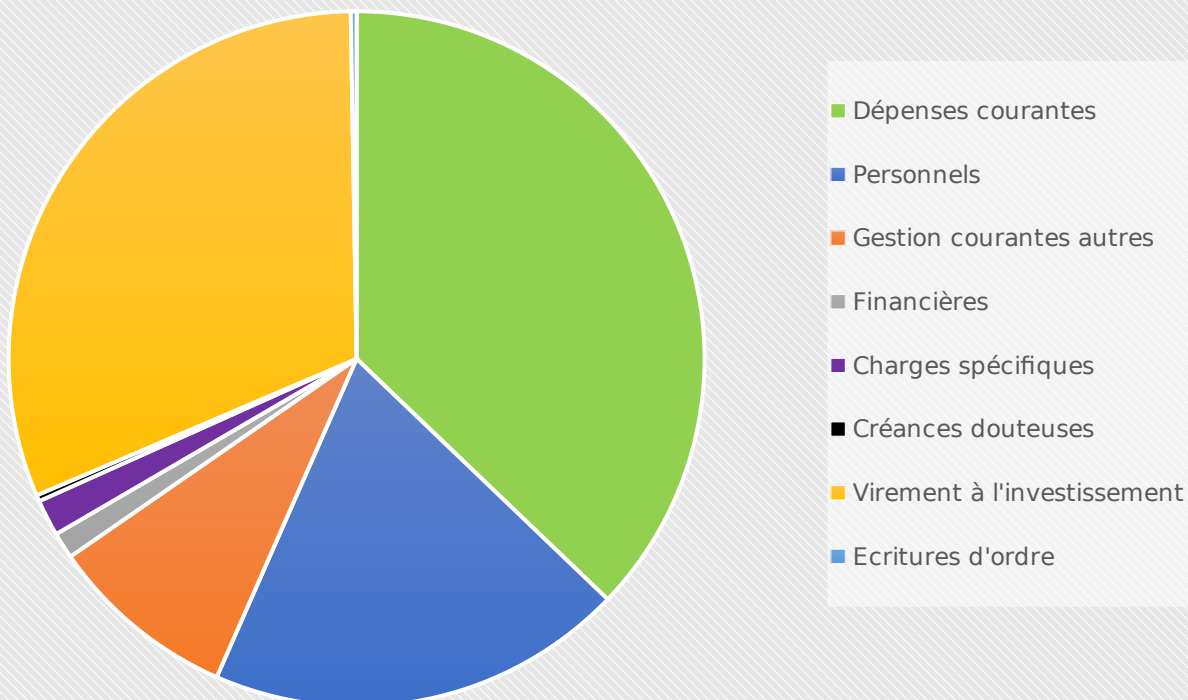
- Dépenses : Crédits reportés 2024 : 0 €

Nouveaux crédits : 763 190.30 € (dont 3 159.60 de reste à réaliser reporté de 2024)

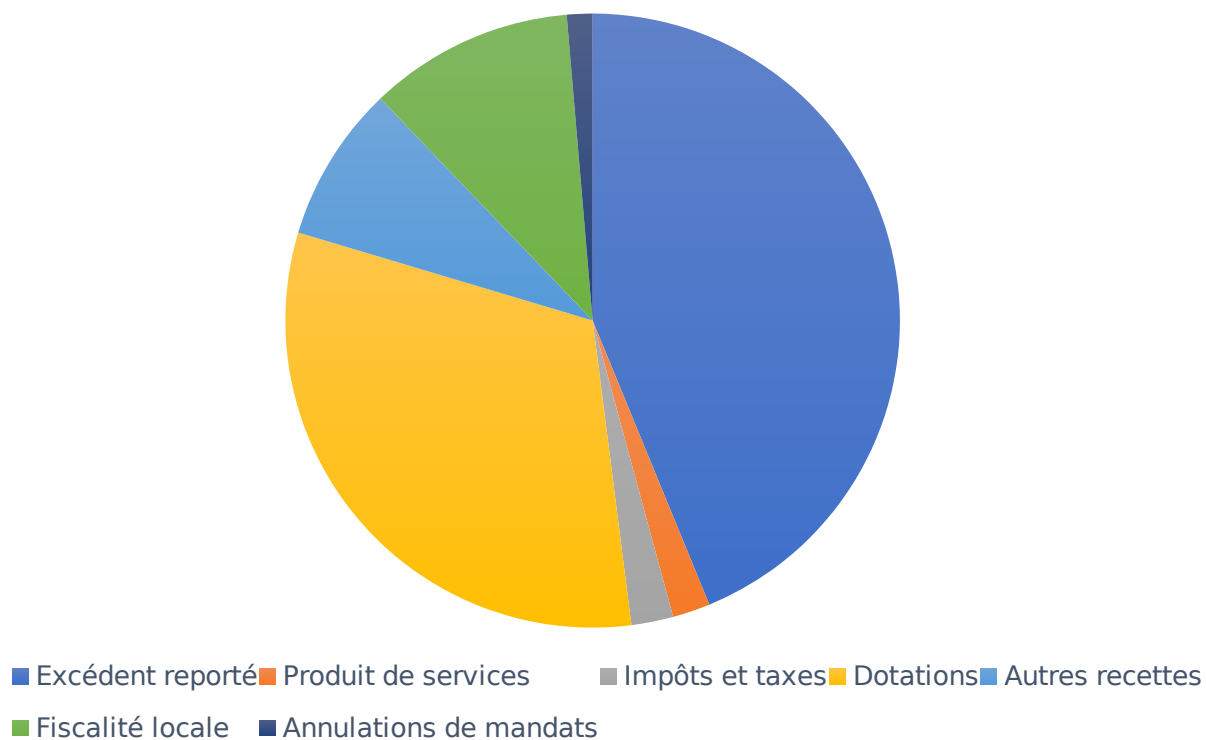
**TOTAL : 763 190.30 €**

# Fonctionnement

## Dépenses de fonctionnement



## Recettes de fonctionnement



# Investissement

